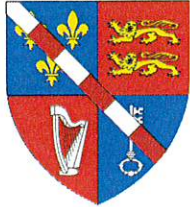


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

09 novembre 2021

Date d'affichage :

09 novembre 2021

Date de réunion :

16 novembre 2021

De la commune de Jouy sur Eure
Séance du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

_____ *Hélène MOINET* a été nommée secrétaire de séance,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des effectifs de la maire de Jouy-sur-Eure

Vu la déclaration de création de poste « adjoint administratif territorial principale de 2^{ème} classe » réalisée via l'application dématérialisée de la bourse de l'emploi « emploi-territorial », et enregistrée sous le numéro 027211100443393

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le déroulement de carrière du cadre d'emploi adjoint administratif territorial permet l'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Considérant que cet avancement de grade est assujéti à la création de poste adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20211116-2021_DELCOM0030-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 15/35^{ème}, à compter du 05/12/2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administratif au grade adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.



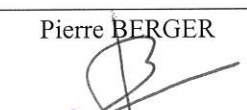

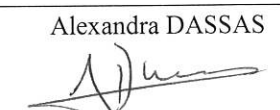

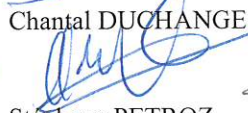
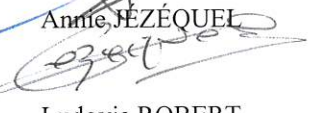

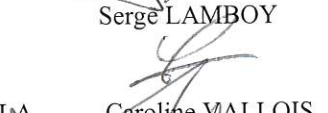

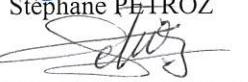

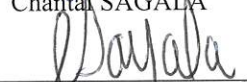
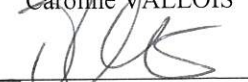
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **(la majorité ou à l'unanimité) :**

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 15/35^{ème}, à compter du 05/12/2021.
- Accepte que cet emploi soit pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
 - Demande que le tableau des emplois d'adjoint administratif territorial soit ainsi modifié à compter du 05/12/2021 :
 - Filière : Administrative
 - Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe
 - Ancien effectif : 0
 - Nouvel effectif : 1
 - Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de transmettre et signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

 Philippe ALLAIN	 Pierre BAILHACHE	 Pierre BERGER	 Joël BUCAILLE	 Alexandra DASSAS
 Annick DELARUE	 Chantal DUCHANGE	 Annie JEZÉQUEL	 Olivier JOLY	 Serge LAMBOY
 Hélène MOINET	 Stéphane PETROZ	 Ludovic ROBERT	 Chantal SAGALA	 Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 18/11/2021
Reçu en préfecture le 18/11/2021
Affiché le
ID : 027-212703581-20211116-2021_DELCOM0030-DE